

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mai 2010

RÉGULATION BANCAIRE ET FINANCIÈRE - (n° 2550)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 44

présenté par

M. Muet, M. Cahuzac, M. Eckert, M. Emmanuelli, M. Balligand,  
M. Baert, M. Bartolone, M. Sapin, M. Launay, M. Nayrou,  
M. Carcenac, M. Bapt, M. Goua, M. Idiart, M. Claeys,  
M. Jean-Louis Dumont, M. Bourguignon, M. Lurel, M. Hollande,  
M. Moscovici, M. Habib, M. Vergnier, M. Lemasle, M. Rodet,  
Mme Girardin, Mme Filippetti  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant :**L'article 235 *ter* ZD du code général des impôts est ainsi modifié :

1° Le III est ainsi rédigé :

« III. – Le taux de la taxe est fixé à 0,005 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ».

2° Le IV est supprimé.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le cadre de la loi de finances pour 2002 a été mise en place une taxe sur les transactions financières, de type taxe « Tobin » dont le taux devait être déterminé en référence à une décision du Conseil européen.

Il est proposé une mise en œuvre avancée du dispositif prévu en loi de finances pour 2002 par la fixation d'un taux de 0,005 % applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, dans un premier temps en France. Sur 1.000 euros, il ne s'agirait que de 5 centimes. Appliquée à l'échelle mondiale, cette contribution pourrait rapporter de 20 à 30 milliards d'euros.

Les déclarations du ministre des affaires étrangères à l'automne dernier ne font que conforter cette proposition. Ainsi, il évoquait l'instauration au niveau mondial d'une : « contribution solidaire sur les transactions financières pour financer le développement ».

Le responsable de l'autorité britannique de surveillance des marchés, lord Adair Turner, a soutenu le principe d'une taxe financière pour prévenir une nouvelle bulle bancaire. La France et l'Allemagne ont également déclaré leur accord sur cette question.

Il est de temps de traduire les paroles en actes car un tel prélèvement participerait de la moralisation du système financier et enverrait un signal bienvenu aux autres pays prêt à instituer un tel dispositif.